

290

DQ23

Québec, le 16 juillet 2012

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Monsieur Louis Breton
Coordonnateur régional
Environnement Canada
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0E3

**Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 dans la
MRC de La Côte-de-Beaupré
Questions complémentaires du 16 juillet 2012 (DQ23 n^{os} 3 à 9)**

Monsieur,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes dont les réponses sont attendues d'ici le **19 juillet prochain** :

Question 3

Un programme de rétablissement et/ou un plan d'action pour la Grive de Bicknell ont-ils été établis ?

Question 4

L'habitat essentiel de la Grive a-t-il été décrit et fait-il l'objet d'un décret ?

Question 5

Considérant la désignation récente de la Grive de Bicknell comme espèce menacée, quelles mesures d'atténuation pour la protection des individus de cette espèce devraient être mises en place dans le cadre d'un projet éolien où la présence de cette espèce a été recensée ?

Question 6

Le protocole d'inventaire de la Grive de Bicknell en vigueur avant mai 2012 permettait-il l'évaluation de la densité des populations de Grives de Bicknell, ou est-ce l'amélioration apportée à ce protocole qui permet à sa nouvelle version de faire cette évaluation ?

Question 7

La version du protocole d'inventaire en vigueur avant mai 2012 demandait-elle de positionner un point d'appel dans un rayon de 50m des éoliennes situées dans les habitats propices à la Grive de Bicknell ?

Question 8

Déposez les 2 versions du protocole d'inventaire de la Grive de Bicknell.

Question 9

Est-ce suite à l'adoption d'un décret qui définit l'habitat essentiel d'une espèce menacée que l'article 61 de la LEP peut s'appliquer sur un terrain privé ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission